

# LE MONOXYDE DE CARBONE

Gaz invisible, inodore mais



**MORTEL**

**57**

/// MOSELLE

*En Moselle,*

au cours de l'année 2012, **85** personnes ont été intoxiquées par le monoxyde de carbone.

*En France,*

chaque année, **100** personnes en meurent.

## QU'EST CE QUE LE MONOXYDE DE CARBONE ?

Le monoxyde de carbone est un gaz

- ◆ qui se mélange à l'air ambiant,
- ◆ invisible et inodore, donc difficile à détecter,
- ◆ qui peut être mortel car il est très toxique.

## D'OÙ VIENT LE MONOXYDE DE CARBONE ?

Il se forme au cours de mauvaises combustions provenant de :

- ◆ chaudières (bois, charbon, gaz, fioul),
- ◆ chauffe-eau et chauffe-bains,
- ◆ inserts de cheminées, poêles,
- ◆ groupes électrogènes à essence ou à fioul,
- ◆ chauffages mobiles d'appoint,
- ◆ cuisinières (bois, charbon, gaz),
- ◆ moteurs automobiles dans les garages,
- ◆ appareils de «fortune» type brasero.

## QUELS SONT LES SIGNES D'UNE INTOXICATIONS ?

- ◆ fatigue inexplicquée,
- ◆ vertige,
- ◆ nausées, vomissements,
- ◆ maux de tête,
- ◆ troubles visuels,
- ◆ perte de connaissance voire coma et décès.

## QUE FAIRE DEVANT UNE INTOXICATION ?

- ◆ **arrêter** toute combustion,
- ◆ **ouvrir immédiatement les fenêtres** pour renouveler l'air,
- ◆ **appeler les secours : 18** pour les pompiers ou **15** pour le SAMU,
- ◆ **évacuer les locaux**, vider les lieux de leurs occupants



## LES PRINCIPALES RÈGLES POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS

1. FAITES ENTRETENIR VOTRE CHAUDIÈRE par un professionnel qualifié tous les ans.
2. FAITES RAMONER CONDUITS ET CHEMINÉES au moins une fois par an.
3. AÉREZ ET VENTILEZ VOTRE LOGEMENT ; ne bouchez pas les aérations de votre logement.
4. N'UTILISEZ PAS LES APPAREILS MOBILES DE CHAUFFAGE d'appoint fonctionnant au butane, au propane ou au pétrole en continu ou de manière intensive en remplacement d'un chauffage principal.

5. NE VOUS CHAUFFEZ JAMAIS avec des panneaux radiants ou avec le four d'une cuisinière à gaz.
6. N'UTILISEZ LES PETITS CHAUFFE-EAU non raccordés à l'extérieur par un conduit que de façon intermittente et pour une courte durée (8 minutes maximum).
7. NETTOYER RÉGULIÈREMENT les brûleurs de votre cuisinière à gaz.
8. NE REMETTEZ JAMAIS EN SERVICE un appareil de chauffage ou une cheminée, délaissé depuis des années ou utilisé épisodiquement, sans le faire vérifier par un professionnel agréé.



### POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Agence Régionale de Santé de Lorraine, service de veille et sécurité sanitaire et environnementale de la Moselle /

© 03 87 37 56 52

[www.ars.lorraine.sante.fr](http://www.ars.lorraine.sante.fr) > Rubrique Votre Santé / Votre environnement / Monoxyde de carbone

Service communal d'hygiène et de santé de la ville de Metz

Centre antipoison et de toxicovigilance : © 03 83 32 36 36